

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc.	Numéro de permis 1030001	Date d'inspection Le 18 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc		Numéro de téléphone (506) 336-4538	
Adresse 203 avenue Loudun Shippagan NB E8S 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.

- J'ai donné quelques objectifs à atteindre afin d'avoir une documentation efficace. Il est important que l'éducatrice soit à l'écoute de chaque enfant afin de planifier des activités quotidiennes percutantes.

Je me suis assuré d'avoir une discussion constructive avec certaines éducatrices responsable des groupes. Pendant ma visite, j'ai eu l'occasion de voir les enfants entrer pour se préparer pour le dîner, par la suite j'ai observé le dîner. Les éducatrices sont calmes et les enfants discutent calmement.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 avril 2024

Date

original signé par
France Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 avril 2024

Date